

**RENOUVELLEMENT
DE CARTE PROFESSIONNELLE****TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE -
GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES -
PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES**

- [Le formulaire de demande](#) (à télécharger) complété et signé
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte professionnelle
- L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
- Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- Justificatif du respect de l'obligation de formation professionnelle continue (*attestation avec programme, objectif durée et date*)
- Un extrait original du RCS datant de moins de 1 mois
- Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
- copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

FRAIS D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DE LA NOUVELLE CARTE

(arrêté du 19 juin 2015)

- 120 €**, chèque à l'ordre de la CCI du MORBIHAN (ou par Carte Bleue)

RENSEIGNEMENTS au 02 97 02 40 00
cartes.immo@morbihan.cci.fr